N° 124 - Octobre 2023

SNUAS-FP magazine

le magazine du Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Édito

Faire converger les parallèles !

Questions social

Un constat s'impose depuis déjà plusieurs mois : le pouvoir jupitérien tel qu'il aime à se définir donne souvent l'impression d'être dans une réalité parallèle. Des priorités politiques souvent déconnectées des réalités quotidiennes des français, résultat de calcul politicien visant à diviser pour mieux régner, des prises de parole allant jusqu'à changer le sens même des mots, une gouvernance surfant sur l'émotion médiatique du moment à l'encontre de toute prise de hauteur normalement constitutive de l'exercice du pouvoir. Pire que cela, un président et un gouvernement qui ne cessent de gouverner contre les citoyens et leur expression légitime : contre un mouvement de refus d'une réforme des retraites massif et inédit ; contre la jeunesse qui n'aspire qu'à construire un monde différent ; contre les syndicats et les associations qui refusent la mise au ban des bénéficiaires du RSA, ici les réformes de l'Éducation ou encore les reculs sans précédent sur les libertés publiques au prétexte de JO à venir...Pendant ce temps là, avec la bénédiction pleine et entière des gouvernants, une poignée d'ultra riches continuent de s'enrichir, une majorité de bientôt ultra pauvres galèrent à finir les fins de mois. Entre les deux, une conduite autoritaire et violente de toutes les contestations. Gouverner dans une réalité parallèle, en considérant que les citoyens ne savent pas ce qui est bon pour eux c'est partir du principe que deux-mondes co-existent, l'un regroupant une minorité de « sachants », l'autre une majorité d'«ignorants ». C'est un glissement démocratique qui promet des lendemains inquiétants et difficiles pour tous.

Pour les services sociaux de l'Éducation Nationale, ces mondes parallèles se manifestent amèrement en cette rentrée : une menace de décentralisation au prétexte d'une amélioration de la santé scolaire alors que dans le même temps, l'action sociale dans les départements, à commencer par la protection de l'enfance, est à l'agonie ; une volonté de piloter l'activité du SSFE par les chiffres en imposant une nouvelle enquête santé/sociale alors même que les chiffres sont éloquents sur le manque de postes mais qu'ils ne conduisent jamais à en créer. A cela s'ajoute le dossier harcèlement dont l'importance dans les actes est inversement proportionnelles aux agitations médiatiques de notre Ministre, incapable dans le projet de budget 2024 de traduire en actes les moyens nécessaires sur ce sujet.

Mais ces derniers mois sont aussi porteur de promesses. La formidable dynamique collective de contestation de la réforme des retraites en est l'illustration : un pouvoir qui gouverne contre son peuple se heurte nécessairement un jour ou l'autre à la réalité et vacille. S'il a réussi à garder son équilibre jusqu'à maintenant, ce dernier est de plus en plus précaire. Et c'est précisément pour cela qu'il est nécessaire de continuer à arpenter le terrain pour convaincre chacun.e de l'intérêt à se rassembler et à mettre en débat les propositions portées par le syndicalisme.

Ne nous y trompons pas, la période est difficile, les politiques menées souvent démoralisantes mais ce qui n'était qu'un frémissement ces dernières années se confirme en cette rentrée 2023 : les personnels sociaux du MEN ont décidé de relever la tête et de ne plus subir. Ils/elles adhèrent massivement au SNUASFP FSU pour s'approprier l'outil syndicale, faire valoir leurs droits et porter une parole trop souvent ignorée par notre ministère.

Ce que le SNUASFP FSU construit, il le fait avec vous, ses militant.e.s sont d'abord vos collègues et leur action ne peut exister qu'enrichie par la participation du plus grand nombre.

Se syndiquer, faire adhérer ses collègues, c'est permettre à la réalité de s'exprimer encore plus fortement et imposer à ce pouvoir de regarder la réalité en face.

C'est finalement permettre la confrontation entre deux mondes, le leur et le nôtre, et faire converger des parallèles pour décider ensemble du monde dans lequel nous voulons vivre !

Brice CASTEL
Secrétaire Général

LES DOSSIERS CHAUDS DE LA RENTRÉE

Alerte

SANTÉ SCOLAIRE

HARCÈLEMENT

Entre drames et opérations de communication

TRAVAIL SOCIAL

- Pauvreté
- Rapport du Haut Conseil du travail social

MUTATIONS-AVANCEMENT

Entre opacité et dysfonctionnement

OUTILS NUMÉRIQUES

Rester vigilants

SANTÉ SCOLAIRE

Service de santé scolaire ? Une mauvaise idée motivée par des logiques comptables

Si l'idée est loin d'être nouvelle voire même une espèce de retour dans un lointain passé, force est de constater que depuis 2020 et plus encore ces derniers mois, nous assistons à une volonté assumée de dissoudre le service social en faveur des élèves dans une équipe médico sociale externalisée des établissements scolaires. Un rapport de la Cour des Comptes en avril 2020 en posait les jalons avec approche purement comptable et totalement éloignée de la réalité de terrain. En mai dernier, c'est le rapport d'information parlementaire de Robin Reda qui envisageait un tel scénario en écho avec les conclusions de 2020. Et puis, tout récemment, au cœur de l'été, le rapport des inspections générales sur l'avenir de la santé scolaire est publié avec, comme attendu, des préconisations allant dans la même direction que les dernières publications tout en y ajoutant la question de la décentralisation à court terme.

Un rapport avec des constats confirmant les analyses du SNUASFP FSU sur le manque de moyens...

Ce rapport permet au moins d'obtenir des chiffres que le ministère est toujours bien en peine de fournir et leur lecture ne fait malheureusement que confirmer une réalité constatée chaque jour : le nombre de professionnel.le.s est très largement insuffisant rapporté au nombre d'élèves et d'établissements ! Les rédacteurs du rapport vont même plus loin en expliquant que les assistant.e.s de service social sont obligé.e.s de faire des choix dans les missions exercées au regard du manque de moyens. Ce n'est pas une surprise et le SNUASFP FSU ne peut que se féliciter de voir ses analyses confirmées par un rapport des inspections générales.

...mais incapable de sortir du dogme budgétaire contraint !

Pour autant, ce rapport démontre encore une fois à quel point le dogme de la réduction des coûts des services publics est tenace. Partant du principe que des créations de postes à la hauteur des besoins est illusoire, les rédacteurs proposent une restructuration en équipe médico-sociale incluant médecin scolaire, infirmières, assistant.e de service social et PsyEn. Dans le même temps, il est recommandé de revoir le périmètre des missions pour le restreindre sur des priorités clairement définies.

Par ailleurs, la question du portage institutionnel est clairement posée : le rapport évoque deux scénarios, l'un avec le maintien à l'Education Nationale, l'autre avec une décentralisation aux départements.

Si le rapport pointe les freins existants à une décentralisation, il n'en reste pas moins que ce scénario est celui qui est le plus étudié en profondeur avec un certain nombre de recommandations permettant justement de lever les freins existants et même une proposition de calendrier.

Une réponse à unecommande politique

En réalité, ce rapport ne fait que répondre à une commande politique tout comme les derniers rapports ont pu le faire.

Plutôt que d'envisager un investissement massif dans la politique éducative sociale et de santé à l'école, ces recommandations ne visent qu'à répondre à une équation budgétaire : diminuer le budget de l'État en le confiant aux collectivités qu'il sera facile d'accuser d'être responsables en cas d'aggravation du déficit, centrer la politique éducative sociale et de santé sur les seuls indicateurs figurant dans les lois de finance à savoir le nombre de visites médicales effectuées au détriment de toutes les autres missions des professionnels concernés et se déresponsabiliser en cas de situation dramatique faisant l'actualité !

Le SNUASFP FSU à l'offensive

Le SNUASFP FSU a interpelé directement le Ministre de l'Education Nationale en audience dès le 21 août sur ce sujet. Sa réponse, loin d'être rassurante, a consisté en un tour de passe-passe rhétorique pour expliquer qu'il était tout à fait possible d'après lui d'innover largement pour résoudre les difficultés constatées dans l'exercice des missions de la santé scolaire. Cette tentative habile de ne pas s'engager ni sur la question de la décentralisation, ni sur celle d'une restructuration en équipe médico-sociale augure mal de l'avenir du SSFE au sein des établissements scolaires et à l'Education Nationale. Le SNUASFP FSU est revenu à la charge auprès de la DGESCO qui a temporisé au sujet de la décentralisation sans toutefois pouvoir lever les inquiétudes soulevées.

Pour le SNUASFP FSU, il est totalement inacceptable d'envisager de faire payer aux personnels sociaux l'incurie du ministère de l'Éducation Nationale qui n'a jamais pris ses responsabilités pour investir à la hauteur des besoins dans la politique éducative sociale et de santé. Si la condition principale pour une décentralisation posée par le rapport consiste à augmenter les moyens dédiés, alors les constats posés en introduction et justifiant cette réorganisation et cette décentralisation tomberont d'eux-même !

Le SNUASFP FSU continuera de vous informer des suites de ce dossier et sera à l'offensive pour contrer toute velléité de médicalisation du service social en faveur des élèves et de décentralisation.

Le SNUASFP FSU vous appelle à mettre en débat collectivement toutes les réponses possibles pour contrer ce projet s'il devait se préciser, à se rassembler le plus largement possible en adhérant au SNUASFP FSU pour faire entendre le plus fortement possible la voix de notre profession !

Brice CASTEL

Des préconisations avec un calendrier resserré :

Le rapport effectue des préconisations avec une échéance proposée, les principales à retenir :

2023-24 : rattacher les personnels de santé scolaire, les psychologues et les personnels de l'accompagnement social (AS, CTSS et possiblement AESH selon les rapporteurs) à des services santé-sociaux positionnés au niveau départemental ; sans obérer le travail dans les écoles et établissements, il s'agit d'instaurer une gestion cohérente et de faciliter coordinations et travail en équipes pluridisciplinaires.

2023-24 : Confier la direction des services médico-sociaux départementaux à un membre de l'une des professions regroupées au sein de ce service, en fonction notamment de son expérience de gestionnaire et de coordonnateur.

2025 : travailler la refonte du socle de missions, indispensable en toute hypothèse en préalable à une décentralisation. Structurer la redéfinition de ce socle en prenant en compte l'impact en santé publique de chacune des missions ; (…) ; la possibilité ou non d'une prise en charge de certaines d'entre elles par d'autres acteurs ; le nécessaire équilibre entre les missions obligatoires (…) et les missions dont le principe ou les modalités de réalisation pertinente relèvent de l'autorité territoriale compétente. Effectuer cette analyse et ces choix en association avec le ministère de la santé et de la prévention, et en co-construction avec les conseils départementaux.

2025 : dans la voie d'une décentralisation, privilégier pour les personnels concernés un périmètre cohérent composé a minima des médecins et infirmiers de l'éducation nationale, des psychologues scolaires et des secrétaires médico-scolaires. Un transfert concomitant ou, si cela apparaît préférable, un peu différé des assistants de service social serait lui aussi cohérent avec l'exercice des missions au service des élèves (…).

La petite perle du rapport : Une analyse de haut-niveau !

Pourquoi les AS et les CTSS sont intégré.e.s dans la santé scolaire ?

C'est une question qui se pose : s'agissant de la santé scolaire et, au départ, surtout de la médecine scolaire, il est légitime de se demander pourquoi le service social se trouve intégré dans ces projets. Après une longue analyse du rapport, le SNUASFP FSU a trouvé la justification de cette intégration et elle est pour le moins savoureuse :

« En tout, la circulaire cite expressément treize fois le terme de santé, soulignant s'il en était besoin le lien étroit, pour une partie des élèves, entre la santé scolaire et l'accompagnement social. Le projet de loi ayant abouti à la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État faisait figurer, à l'article envisageant de décentraliser vers les départements les services de santé scolaire, les assistantes sociales parmi les personnels concernés. » (annexes – page 56)

De quoi s'interroger sur la rigueur des autres analyses contenues dans ce rapport...

HARCÈLEMENT

Entre drames et opérations de communication

Encore une fois un drame a jeté une lumière crue sur la problématique du harcèlement scolaire. Si pendant des décennies l'école a minimisé voire nié ce phénomène, il est faux de dire aujourd'hui que ce déni persiste.

Surtout que depuis 10 ans les Ministres, de tous bords, ont multiplié les annonces :

2011 : organisation des assises sur le harcèlement à l'école sous Chatel,

2012 : lancement d'une grande campagne de sensibilisation contre le harcèlement à l'école avec la mise en place de boite à outils pour les établissements.

Reconnaissance de la notion de harcèlement scolaire dans la loi « refonder l'école » (permettant des recours judiciaires en cas de dépôt de plainte des victimes) sous Peillon et Hollande.

Novembre 2013 : annonce de Huit mesures pour agir contre le harcè lement à l'école par Vincent Peillon

2014 : campagne nationale « non au harcèlement « avec mise en place de numéros verts,

Février 2015 : présentation d'un plan de lutte contre le harcèlement scolaire par Najat Vallaud Belkacem

Juin 2019 : annonce d'un plan d'action en 10 mesures par Jean Michel Blanquer

18 novembre 2021 : lancement d'une application qui permettra de signaler les faits de harcèlement scolaires en transmettant les captures écrans annoncé par Macron

24 février 2022 : instauration du délit de harcèlement scolaire

Août 2023 : 2 décrets paraissent au journal officiel l'un pour faciliter le changement d'établissement scolaire des élèves harceleurs, l'autre pour permettre des sanctions contre les collégiens et lycéens coupables de cyberharcèlement

Septembre 2023 : nouvelles annonces « électro choc » par le Ministre Attal

Certes la prise de conscience de ce phénomène très ancien et totalement banalisé par le passé s'est faite de manière très progressive et bien trop lente dans beaucoup d'établissements. Les repères des professionnels ont du être bousculés pour que ne soit plus ignorée cette espèce de violence ordinaire qui pouvait sévir dans bien des écoles. Nous, assistantes sociales scolaires, avons très souvent été en première ligne pour à la fois entendre le malaise des élèves mais aussi pour tenter de le faire comprendre aux équipes éducatives. Nous savons depuis très longtemps que le décrochage scolaire et l'absentéisme pouvaient résulter d'un mal être au sein des établissements scolaires. Nous savons aussi que l'élève qualifié d'harceleur a besoin d'un accompagnement car ce type de comportement est l'expression d'une souffrance ou d'une difficulté importante à vivre. Un simple déplacement d'établissement n'est pas une réponse éducative pour cet élève. Et ce dont nous sommes absolument persuadés également, c'est que ce n'est pas en enchainant les effets d'annonces à grand coup de menton et de « yaka fokon », qu'on règlera le problème du harcèlement scolaire. Les 10 dernières années qui comptent presque autant de plan d'action, dispositif législatif et numéros verts en sont la preuve. Les drames ont toujours lieu. Ce qu'il faut ce sont des personnels qualifiés et présents régulièrement dans les établissements scolaires, des professionnels de l'écoute, de la médiation et de la parentalité qui savent pertinemment qu'un courrier administratif ne solutionnera en rien les angoisses d'une famille alors qu'un long entretien peut permettre d'apaiser les choses.

Bref, il faut d'avantage d'assistantes sociales scolaires pour mener en équipe des actions de prévention, recueillir la parole, évaluer les situations dans toutes leurs dimensions (y compris juridique), bref apporter un regard spécifique dans le respect de tous. C'est ce message qu'a martelé le SNUASFP FSU lors de la table ronde organisée par le Ministre Attal, lundi 25 septembre dernier et rappelé dans un courrier de demande d'audience.

Albine CAILLIE

PAUVRETÉ ET POLITIQUES SOCIALES

Lorsque la charité remplace la solidarité....

Il fallait oser mais décidément plus rien ne doit nous étonner de la part de cette majorité gouvernementale en matière de mesures scélérates. La dernière en date est l'obligation pour les allocataires du RSA (sauf exceptions) de fournir 15 heures d'activités hebdomadaires. Si celles-ci ne sont pas réalisées, il est prévu la possibilité pour les départements de suspendre le versement du RSA.

Tout est à condamner dans ce projet :

• La stigmatisation des plus pauvres dont on explique qu'il faudrait les forcer par le chantage et la menace pour qu'ils consentent à sortir de leur inactivité. Le choix des mots est éloquent « suspension -remobilisation »

• Le contrôle social malsain que cela fait peser tant sur les allocataires que sur les agents chargés d'évaluer l'effectivité de ces heures.

Pas question pour les assistantes sociales des départements de se prêter à ce sinistre chantage !

• Le climat détestable qui pointe du doigt ceux qui n'ont presque rien de manière à faire oublier les richesses absolument considérables qu'entassent dans le même temps les milliardaires.

Pire, ces derniers se sont même fendus d'une belle opération de communication en septembre alors que l'association les restos du cœur annonçait la situation catastrophique dans laquelle elle se trouvait : explosion du nombre de bénéficiaires, augmentation des coûts de fonctionnement en raison de l'inflation et insuffisance des aides publiques. En réaction aux déclarations du Président des restos du cœur, nous avons assisté à une offensive du « Charity business » très en vogue aux Etats Unis. Et les annonces de dons se sont succédés de Bernard Arnaud à l'équipe de France de football en passant par les patrons de la grande distribution. La ministre Aurore Bergé s'est empressée de remercier, trémolos dans la voix tous ces généreux contributeurs, sans à aucun moment remettre en cause les politiques économiques qui chaque année amènent un peu plus de gens dans la misère.

Voici donc le modèle « social » de la Macronie : des services publics exsangues et dénaturés obligés de fliquer les pauvres d'un côté et de l'autre la valorisation de la charité dont on sait très bien combien elle peut être inconstante, opaque et parfois même opportuniste.

AC

Le Haut Conseil du Travail Social a validé son Livre Blanc le 6 septembre 2023

Les revendications des personnels portées dans le Livre Blanc et validées par le Haut Conseil du Travail Social

Après l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental sur les métiers de la cohésion sociale validé à l'unanimité en juillet 2022, au moment de perte d'attractivité particulièrement intense des professions du social et du médico-social, qui se traduit par des difficultés majeures de recrutement dans tous les secteurs et aussi par une désaffection pour les formations qui y préparent, Le Haut Conseil du Travail Social a validé le 6 septembre son Livre Blanc et ses recommandations à mettre en œuvre pour tenter de faire face à l'urgence de la situation.

Après le Livre Vert rédigé pour faire un constat du champs du travail social et dénoncé comme n'étant pas un travail collégial, les représentant.es du collège des personnels avait décidé au début des travaux du Livre Blanc de s'investir massivement dans les groupes de travail afin d'y porter les revendications des professionnel.les : le représentant de la CGT et la représentante de l'ANAS ont pris le co-pilotage des deux groupes de travail avec la volonté des autres membres du collège de s'investir en soutien pour travailler ensemble à porter nos revendications communes.

4 membres du SNUASFP FSU y ont participé activement.

Le livre blanc est l'assemblage des entretiens du livre blanc (5 journées d'auditions), des travaux des groupes nationaux du HCTS, de la commission éthique et déontologie du travail social (CEDTS), des comités locaux du travail social et du développement social, avec le concours des contributions d'organisations membres du HCTS.

L'investissement chronophage et la ténacité que cela a demandé aux professionnel.les s'est montré gagnant et a permis de porter une grande partie de nos revendications dont une d'importance, reconnaître que nos métiers sont essentiellement exercés par des femmes : le HCTS a fait le choix d'écrire nos métiers au féminin.

64 préconisations réunies sous 14 recommandations :

- Valoriser les salaires
- Engager une concertation sur le sujet des ratios d'encadrement (nombre maximum de personnes accompagnées par professionnelles qualifiées)
- Réinterroger les modes de financements des structures sociales et médico-sociales
- Affirmer des fondamentaux du travail social adaptés aux défis d'aujourd'hui
- Faire évoluer la gouvernance des métiers et des compétences
- Recruter durablement
- Faire évoluer les organisations de travail par un encadrement différent
- Soutenir les parcours professionnels
- Consolider les parcours des étudiants et des stagiaires
- Distinguer l'accès au droit et l'accompagnement social
- Engager une stratégie globale de communication autour des métiers
- Tirer toutes les potentialités de la transition numérique
- Investir la transition écologique
- Renforcer la place du travail social dans le débat public

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'absence des représentants des ministères pendant les travaux, la place prise par certaines contributions non discutées collégialement ainsi que des points sur lesquels nous devons rester vigilant.es a porté le vote de la FSU et de la CGT en abstention. Le vote de Force Ouvrière et SUD a été en contre, tout en reconnaissant beaucoup d'avancée dans ce Livre Blanc.

La détermination du collège des personnels a permis de faire reculer le HCTS par rapport à la contribution des centres de formation qui ont tenté d'inclure le besoin d'une énième réforme des diplômes, alors que ce n'était pas l'urgence posée par les travaux du groupe national « travail et formation ».

Cela a permis d'obtenir -enfin- la reconnaissance du besoin d'un groupe de travail sur la formation au sein du HCTS qui devra s'ouvrir dans les travaux à venir.

Ce texte a été voté en l'absence des représentants des ministères et alors que ceux de le CNAF, CNAV et de la CNAS ont choisi pour la première fois de s'abstenir ce qui interroge la volonté politique de ces institutions face aux mesures proposées.

Pourtant de nombreux membres ont exprimé qu'il était vital pour le secteur que les recommandations de ce rapport soit entendu et mis en œuvre.

La remise du Livre Blanc à Madame La Ministre des Solidarités devait avoir lieu le 26 septembre à Nancy, dans la ville de Mathieu KLEIN, Président du HCTS, maire de Nancy et ex président du conseil départemental de Meurthe et Moselle.

Cette date a été annulée pour cause d'agenda de la ministre et aucune date de report n'est prévue à ce jour …

C'est bien parce que l'on savait qu'il ne suffisait pas d'un rapport supplémentaire pour faire bouger les idées libérales de ce gouvernement que nous avons hésité à investir notre temps dans son écriture. Notre engagement au coté des autres membres du collège des personnels a permis que ce soit le Haut Conseil qui porte pour la première fois aussi clairement les revendications des personnels. Maintenant il va falloir pousser à la mise en œuvre des préconisations issues du Livre Blanc.

Pour cela, le SNUASFP FSU poursuit son engagement en travail intersyndical afin d'obtenir urgemment les moyens humains, structurels et financiers nécessaires à l'exercice des missions du secteur et de gagner une véritable reconnaissance de l'ensemble des métiers de la filière, par la revalorisation des grilles indiciaires mais également dans un premier temps par la généralisation du CTI à tous les professionnel.les.

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

Notre site

SURFEZ SUR LE WEB

www.snuasfp.fsu.fr

Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.

Assistants Sociaux SNU AS-FP F.S.U.
Syndicat National Unitaire
des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

SNUASFP FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48
Directeur de publication : Brice CASTEL
Impression : IMPRIMERIE L.IMPRIME
93330 Neuilly-sur-Marne
Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE
Conception graphique : Jeanet MELEZAN
CPPAP : 1022 S 06656
Ont participé à cette revue :
Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN -
Albine CAILLIE - Brice CASTEL

MUTATIONS - AVANCEMENT

Entre Opacité et Dysfonctionnement

En 2019, nous l'avions dénoncée avec force au moment de son élaboration et nous avions regretté que la mobilisation soit si peu fournie. Aujourd'hui chacune et chacun peut constater les effets délétères de la loi de transformation de la fonction publique qui a vidé les commissions administratives paritaires académiques de toute leur substance. Depuis son application concrète et la disparition de l'examen des mutations et de l'avancement par les représentants des personnels, les alertes se multiplient. Tout se passe dans la plus grande opacité. A certains endroits cela permet de mener des politiques de ressources humaines autoritaires, à d'autres on constate la multiplication d'erreurs administratives qui portent de sérieux préjudices à nos collègues.

L'administration rendue exsangue par les diminutions de personnel ne parvient pas à traiter dans les temps les différents dossiers. Les listes d'avancement paraissent toujours plus tardivement, les demandes individuelles sont parfois inexplicablement mises de côté et restent sans réponse. Sans compter la multiplication des applications de gestion qui créent elles aussi beaucoup d'erreurs aux conséquences parfois dramatiques pour nos collègues.

Sur le terrain le personnel administratif, gestionnaire de carrière se trouvent en but avec les personnels dont ils gèrent la situation administrative. Colère et incompréhension d'un coté, silence et repli de l'autre, les incompréhensions grandissent et génèrent un climat social tendu dans les académies ainsi qu'une large démotivation de l'ensemble des collègues qui conduit parfois à des situations de souffrance au travail.

Même si nos syndicats avaient prévenu nous ne pouvons en aucun cas nous satisfaire d'avoir eu raison. Il faut urgemment que soit modifié en profondeur la politique de gestion des personnels en instaurant à nouveau des outils de contrôle démocratique comme l'étaient les commissions paritaires.

Albine CAILLIE

Quelles sont les modalités de fonctionnement actuelles ?

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a réduit drastiquement les compétences des commissions administratives paritaires (CAP). Depuis le 1er janvier 2020, les commissaires paritaires ne siègent plus en CAP pour étudier les dossiers des agents qui demandent leur mutation. Depuis le 1er janvier 2021, il en est de même pour les promotions dans le cadre notamment de l'élaboration du tableau d'avancement.

A partir de cette date, des lignes directrices de gestion (LDG) (créées par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019), pluriannuelles, fixent les orientations générales en matière de mutation et de mobilité dans la fonction publique de l'État, LDG déclinées au niveau ministériel puis dans chaque académie. Le même processus est existant pour les promotions via des LDG dites de carrière. Concrètement, cela signifie que l'administration gère donc les opérations de mutation et de promotion seule.

Que faire si j'estime subir une décision de refus de mutation ou de promotion injuste ?

Premier temps : effectuer un recours gracieux auprès de l'administration dans un délai de deux mois après la publication de la décision. Pour ce recours, il est possible de solliciter l'accompagnement d'un représentant syndical de son choix qui sera habilité à participer aux échanges avec l'administration. Le recours se fait à travers un courrier recommandé avec AR. Le courrier doit comporter les nom et prénom de l'agent, sa résidence administrative, son corps, ainsi que des coordonnées personnelles (email de contact, portable), permettant à l'administration de le joindre. Dans ce courrier l'agent doit contester le refus de mutation ou de promotion et expliquer, de façon circonstanciée sa situation et les motifs de son recours. Il doit y joindre tous les documents susceptibles d'appuyer sa requête. Le SNUASFP FSU vous conseille de vous faire accompagner dès le début de la démarche, y compris dans la rédaction de votre courrier, n'hésitez pas à solliciter vos militant.e.s SNUASFP FSU locaux.

Second temps : l'administration a deux mois pour répondre à la demande de recours. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut refus. Dans ce cas (refus ou absence de réponse), il est possible d'effectuer un recours contentieux au tribunal administratif. Le juge contrôlera les motifs de refus et pourra exiger de l'administration qu'elle se justifie en présentant les éléments ayant conduit à sa décision.

Brice CASTEL

ECHOS DES ACADÉMIES

Le SNUASFP FSU se mobilise au quotidien dans les académies pour apporter soutien individuel et réflexion collective. Face à un climat social et professionnel de plus en plus tendu, nous devons nous serrer les coudes et inventer ensemble de nouvelles façons de militer en faveur d'un travail social de qualité et éthique ! Rejoignez nous !

Quelques exemples d'activités des sections académiques

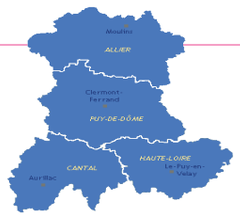

Clermont Ferrand

L'Equipe

Clémentine COUDERC
Manon DELCHER
Co-SA
Magalie PLISSON RD

Actions menées ou à venir

Date de RIS : Passée (depuis mars)
09.05.23 (RIS)
26.06.23 (congrès académique)
10.10.23 (RIS)

Date d'audience passée

29.09.22
18.01.23 Avec SG et DRH. Présence de la FSU

A venir

Demande d'audience rectorale pour le 10/10/23 en présence de Brice Castel : en attente de réponse

Actions-combats menés/ A venir

Présence du SNUAS FP de Clermont-Fd aux manifestations contre la réforme des retraites, notamment celle du 7 mars 2023, habillé.e.s aux couleurs des mouvements féministes (cf photos)

-Régularisation de dysfonctionnements locaux: Obtention du versement des primes REP aux contractuel.le.s et du versement des points de NBI (pôle relais) à des collègues oublié.es par le Rectorat…Tout ceci, avec effet rétroactif sur 4 ans !
-Télétravail : en ce début d'année, des critères arbitraires ont été posés pour l'accord ou non d'un temps de télétravail hebdomadaire. Suite à l'intervention du SNUAS de Clermont-fd, la réponse a pu être adaptée aux réalités du terrain et les collègues ont été écouté.es dans leur demande.
-Organisation d'un stage syndical intercatégoriel (AS/CPE/IDE) en novembre 2022. Ce fut l'occasion d'échanger sur nos missions respectives et leur articulation. Nous avions organisé un temps en plénière le matin (présentation des missions puis échanges avec les collègues) puis nous nous sommes réparti.es par catégorie professionnelle pour échanger sur l'actualité syndicale du moment.

Les collègues ont apprécié ce stage et en redemandent ! Un nouveau temps est prévu en mars 2024 ouvert aux AS, infirmier.es, CPE et Psy-EN sur le thème de l'absentéisme.

Lille

L'Equipe

Caroline WARINGHEM
Référente ACA
Blandine CAVIER RD 62
Fabienne BOTIN RD 59

Actions menées

Audience rectorale le 14 septembre

A venir

Rencontre CTD 59 le 19 octobre
Conseil Syndical "exceptionnel" le 19 octobre
Organisation de RIS en novembre

Actions-combats menés

**Contractuels* : après de longues années de combat, nous avons obtenu la revalorisation des contractuel(le)s à hauteur du grade 1 AS (échelon 1) et équivalent de l'IFSE : gain non négligeable
*Participation à venir dans des GT concernant :
le télétravail - la refonte du barême des AS
Ecoute des collègues sur le mal être au travail et le sentiment de non appartenance à un service
Service social 1er degré : un mot d'ordre : « pas à moyen constant ».
Refus des temps partiels sur autorisation

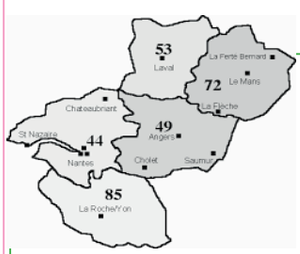

Nantes

L'Equipe

Elisabeth ALLAIRE SA 72
Edwige GUIOT SD 49
Marion CARIS SD 49
Fanny LLOBEL SD 44
Florence POIRIER MULARD, SD 53

Actions menées

Réflexion collective sur la souffrance au travail dans le 72

A venir

RIS à Nantes le 5/10 - Demande d'audience

Montpellier

L'Equipe

Delphine GUEVARA
Fabienne GINISTY Référentes ACA

Actions/combats menés

Faire respecter l'ARTT : En sept 2022, la direction du crous nous avait imposé d'effectuer les 100% de notre temps de travail au bureau, suite à une audience aupres du Directeur général, nous avons obtenu que l'organisation de nos 10 % reste à notre initiative comme prévu dans les textes.

Grenoble

L'Equipe

Anne RAMONET SA et RD 26
Manon BOLLIET RD 38

Actions menées

Date de RIS : Passée (depuis mars) 12/06/2023
Date d'audience 07/06/2023
Avec qui ? DASEN 38

A venir

12 et 13/02/2024 à Grenoble et Valence
Bureau ACA/ Conseil Syndical ACA : vendredi 10/11 à Valence

Actions-combats menés

-Accompagnement des collègues du SSFE 38 depuis fin 2020 : dysfonctionnement du service, pb de management.
-Accompagnement individuel de collègues / mutations, congés formation / avancement / droits (primes…)
-Organisation annuelle du temps de travail avec appli cation de l'accord ARTT de 2002, récupération des jours fériés, journée continue possible
-Participation à différents groupes de travail au niveau académique (formation, postes), à différentes instances (CDAS, CDFD, FS-SSCT)

Bordeaux

L'Equipe

Valérie PARIS Référente ACA
Pascal LAPHA Membre BN
Sophie COSTE RD 64
Nawel OUARED RD 33
Dominique TAPAGE

Actions menées

Date de RIS Gironde 33 Passée (depuis mars) :
24 novembre 2022 - 28 mars et 15 juin 2023

A venir

Jeudi 12 Octobre 2023 - 1 prévue pour le 64 ce trim.

Audience passée ou à venir

22-05-23 Audience Dasen
06-09-2023 audience Rectorat

Versailles

L'équipe

Albine CAILLIE SA et SD 95
Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN SD 78
Celia GUENARD SD 91

Actions menées

Mobilisation contre la proratisation des primes REP et REP+ en juin et juillet 2023, audience dans les DSDEN du 78, 91 et 95, participation à l'audience FSU auprès du nouveau Recteur

A venir

A venir : RIS dans le 10/10 dans le 92 , le 13/10 dans le 78 et le 95 et 19/10 dans le 91

Normandie

L'équipe

Laurent ADAM SA et SD14
Véronique HOARAU SD 50
Sylvie BEERTAUX SD 76
Agnès MAGNAN SD 27

Actions menées

Accompagnements individuels sur le temps de travail, période de stage,
versement indemnitaire et conditions de travail, RIS académique le 22/09 à Caen, intervention DPA pour les contractuel. le.s, soutien auprès du service social du personnel, réflexion collective engagée dans le 14 au sujet de l'annonce d'une resectorisation à venir imposée par la DASEN

A venir

RIS début décembre dans le 61, le 27 et le 76 (dates à venir très rapidement)

Réunion

L'Equipe

DURNERIN Patricia
MARTY Fanny
Référentes ACA

Actions menées

Date de RIS Passée (depuis mars)
28/02/2023 - 21/06/2023
Date d'audience Passée : Rectrice : Délégation FSU / SNUAS en présence de Benoit TESTE 26/10/2022
Nouveau Recteur délégation FSU / Snuas 14/09/2023
CTR / CTRA =CTD: 20 Avril 2023

A venir

Date de RIS 03/10/2023
En attente d'une audience que SNUAS avec recteur et CTR

Actions/combats menées

Section en sommeil depuis 8 ans réactivée depuis mai- juin 2022
Préparation des élections professionnelles - Redynamiser la section
Accompagnement des collègues (rdv DRH) - Rencontre CTR – CTRA
Demande de clarification concernant les critères du tableau d'avancement (interpellations DPATE, info collègues)
Prime REP/ REP + courrier rectrice
Etat des lieux des conditions de travail des contractuels (recensement des problématiques et interpellations de l'administration)
Souffrance au travail interpellations de CTR CTRA

Bulletin d'adhésion 2023-2024

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison – 93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

Bulletin d'adhésion 2023-2024

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
Grade _____ Echel. _____ Indice _____MAIL: _____
Situation administrative :
Titulaire ☐ Disponibilité ☐ Détaché(e) ☐ Temps partiel _____%
Stagiaire ☐ Contractuel(le) ☐ Retraité(e)

⚠ Vous avez le choix de recevoir la revue POUR de la FSU, par voie dématérialisée ou postale
Merci de cocher l'option choisie : VOIE DEMATERIALISEE ☐ VOIE POSTALE ☐

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique : Etat ☐ Territoriale ☐ Hospitalière ☐
☐ Education Nationale ☐ Armées ☐ Autres .....
Etablissement_____Service d'affectation _____
Ville d'exercice_____Code postal_____
Académie (si éducation nationale)_____ Région_____
Tél 1 Pro_____

J'accepte de fournir au SNUASFP–FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP FSU

Tableau des cotisations 2023-2024

Assistant.e de service social des administrations de l'État

Grade 1														
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Indice	390	404	415	426	440	452	465	482	502	523	546	566	576	592
Cotisation	**105**	**110**	**110**	**115**	**125**	**130**	**135**	**140**	**150**	**155**	**165**	**175**	**175**	**180**
Coût réel	35,7	37,4	37,4	39,1	42,5	44,2	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	59,5	61,2

Grade 2											
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indice	433	448	462	478	497	522	545	566	585	605	627
Cotisation	**120**	**125**	**135**	**140**	**150**	**155**	**165**	**175**	**180**	**185**	**190**
Coût réel	40,8	42,5	45,9	47,6	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	64,6

Conseiller.e technique de service social des administrations de l'État

Grade 1												
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice	438	455	471	488	505	529	548	566	590	611	640	658
Cotisation	**125**	**135**	**140**	**145**	**150**	**155**	**165**	**175**	**180**	**185**	**195**	**200**
Coût réel	42,5	45,9	47,6	49,3	51	52,7	56,1	59,5	61,2	62,9	66,3	68

Grade 2								
échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indice	536	561	579	603	620	645	669	680
Cotisation	**160**	**170**	**180**	**185**	**190**	**195**	**200**	**205**
Coût réel	54,4	57,8	61,2	62,9	64,6	66,3	68	69,7

Etudiant.e.s/contractuel.le.s	25
Retraité.e.s	110
Temps partiel	Cotisation x temps partiel (%)

Important : la cotisation réglée ouvre droit à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % (voir coût réel indiqué dans les tableaux de cotisation)

☐ REGLEMENT PAR CHEQUE
Nombres de chèques ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
Montant réglé : .....
☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :
de 3 à 5 mensualités selon la date d'arrivée !

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
à compléter

Nom et prénom
.....

Adresse .....
.....

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

Code international identification de votre banque – BIC

A envoyer accompagné
d'un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE
avec votre bulletin d'adhésion
à : SNUASFP FSU
22 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Le.....
Signature